

Procès-verbal du Conseil Municipal de Blosseville sur Mer du 25 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Samedi 25 Avril à 9 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal VANIER, Maire.

Date de la convocation : Samedi 18 Avril 2026

Étaient présents : M. Pascal VANIER, M. Alain GAILLANDRE, Mme Laurence MAURIQUE, M. Dominique CLASTOT, M. Antoine LAUDE, M. Patrick LEGRAND, Mme Marie-Pierre GOULAY, Mme Sophie VERMANDER, Mme Marie-Line ROBILLARD, et M. Hugo CALLENS formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée : Mme Elodie BARTHELEMY

M. Alain GAILLANDRE a été nommé le secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du conseil du 13 Avril 2026

Le procès-verbal du conseil du 13 avril 2026 diffusé à l'ensemble des conseillers a été approuvé à l'unanimité des voix des membres présents.

Avis sur l'enquête public épandage BIONORROIS

Monsieur le maire présente les parcelles concernées par l'enquête publique du plan d'épandage.

Le conseil municipal s'oppose au plan d'épandage des parcelles 138-03, 138-08 et 138-13 car elles sont incluses dans la zone de protection de la station de pompage de la commune de Blosseville.

Rf : Annexe 4.11 de l'arrêté préfectoral de la station de pompage de Blosseville Indice de classement national 58.1.20 l'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle ou des matières de vidanges n'est pas autorisés.

Par ailleurs, le conseil municipal s'oppose au plan d'épandage sur la parcelle 138-66 car cette parcelle est au centre du village et est limitrophe de la parcelle sur laquelle est installée la salle polyvalente et jouxte aussi le terrain de jeux, fréquenté par les enfants du village.

Pour les parcelles 138-10 et 138-02, le conseil municipal fait remarquer que ces parcelles sont sur des axes de ruissellement conduisant vers la Veules.

En conclusion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents s'oppose au plan d'épandage proposé au motif invoqué plus haut.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 9h50.

Le Maire M. Pascal VANIER / Secrétaire de Séance M. Alain GAILLANDRE